

reconnaissance permettrait de rééquilibrer les rôles des partenaires sociaux puisque les gens d'affaires disposent, quant à eux, de leur propre Forum qui s'est vu accorder un statut officiel dans le processus d'intégration hémisphérique.

Certains participants ont en outre proposé que les populations puissent se prononcer par voie référendaire à l'intérieur de chacun des pays sur l'adhésion à ces accords, une démarche qui rejoindrait celle qui a déjà été appliquée en Europe communautaire dans la foulée de la signature du Traité de Maastricht.

Plus généralement, la démocratie et le démocratismes, comme l'ont souligné d'autres interventions, représentent des enjeux beaucoup plus importants et déterminants que ce que laissent entendre les documents officiels du Sommet et de FOCAL. Par exemple, Mme Thede du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique a relevé qu'une véritable réflexion sur cette question centrale avait été omise et que l'on avait, en outre, réduit le concept de démocratie aux seuls processus électoraux, passant sous silence le problème des institutions démocratiques, tant au niveau de l'État qu'au niveau de la société civile. Le problème de l'administration de la justice, quoique central dans un système démocratique, est traité ici de façon plutôt technique et administrative, faisant fi des enjeux cruciaux de l'indépendance du système judiciaire et de l'accès à la justice pour les populations marginalisées. Elle soumet ainsi à la critique une conception de la démocratie telle qu'elle apparaît dans les textes et relève, au passage, l'importance de bien souligner que les gouvernements ne devraient pas se servir de la consultation à l'occasion de l'intégration hémisphérique pour négocier à la baisse les termes d'accords, d'ententes ou de traités par lesquels ils sont déjà engagés et liés au niveau international. À cet égard, la stratégie, de la part de certains gouvernements des Amériques, de détourner la réforme du système des droits humains de l'OEA pour l'engager du côté de la seule promotion, aux dépens de la protection des droits humains, constitue un virage tendancieux et partial. Les États visent plutôt, selon M. André Paradis de la Ligue des droits et libertés, à obtenir un cadre politique stable et sécuritaire pour la bonne réussite des accords économiques au lieu de s'engager dans une véritable «continentalisation sociale».